

UFF PRIVILEGE A

FONDS COMMUN DE PLACEMENT (FCP) DE DROIT FRANCAIS

RAPPORT ANNUEL

Exercice clos le 31 décembre 2019

Myria Asset Management
GROUPE UFF

MYRIA ASSET MANAGEMENT

Siège social : 32 avenue d'Iéna 75116 PARIS
Société par Actions Simplifiée à Conseil de Surveillance au capital de 1 500 000 € - RCS Paris 804 047 421
Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP-14000039

SOMMAIRE

Acteurs	3
Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion...	4
Autres informations.....	12
Rapport d'activité de l'OPCVM maître « MYRIA CONCEPT ACTIONS EUROPE ».....	14
Rapport certifié du commissaire aux comptes	20

- **Comptes annuels**

- Bilan Actif
- Bilan Passif
- Hors-Bilan
- Compte de Résultat

- **Annexes aux comptes annuels**

- Règles et méthodes comptables
- Evolution de l'actif net
- Compléments d'information

- **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels au 31 décembre 2019**

Acteurs

Société de gestion : MYRIA ASSET MANAGEMENT

Société par Actions Simplifiée à Conseil de surveillance au capital de 1 500 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 804 047 421
Société de gestion agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 14 octobre 2014 sous le numéro GP-14000039
Siège social : 32 Avenue d'Iéna 75116 Paris - France

Dépositaire : CACEIS Bank

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 420 000 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 692 024 722
Établissement de crédit agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)
Siège social : 1-3, place Valhubert 75013 Paris - France

Gestionnaire Comptable par délégation de la Société de gestion : CACEIS Fund Administration

Société Anonyme au capital de 5 800 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 420 929 481
Siège social : 1-3, place Valhubert 75013 Paris - France

Commissaire aux comptes : RSM PARIS, représenté par Fabien CREGUT

26, rue Cambacérès - 75008 PARIS - FRANCE

Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion

FORME JURIDIQUE : Fonds Commun de Placement (FCP) de droit Français

FONDS MULTI-PARTS : Non

CODE ISIN : FR0013323730

CLASSIFICATION : Néant

AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES : Capitalisation

OBJECTIF DE GESTION

Le FCP est un OPCVM nourricier investi à hauteur de 90% minimum de son actif net en parts de l'OPCVM maître Myria Concept Actions Europe. Le reste sera investi en liquidités de manière accessoire. L'objectif de gestion est identique à celui de l'OPCVM maître, c'est-à-dire « *d'offrir un portefeuille composé de valeurs cotées sur les marchés des pays membres de l'Union européenne à des souscripteurs qui souhaitent investir sur les marchés d'actions européens. L'action du gérant vise à obtenir, sur la période de placement recommandée, une performance supérieure à celle de l'indice MSCI PAN EURO (dividendes réinvestis), indice représentatif des marchés actions européen.*

Sa performance pourra être inférieure à celle du maître du fait de ses frais de gestion propres.

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence auquel le porteur pourra comparer la performance de son investissement est l'indice MSCI Pan Euro. L'indice est un indice actions établi par Morgan Stanley Capital International Inc., exprimé en euros et calculé sur les cours de clôture (dividendes réinvestis). Cet indice est représentatif de l'évolution des principales valeurs boursières de l'Union Européenne. Toute information complémentaire sur la méthode de calcul de cet indice peut être obtenue par l'investisseur sur le site : www.msci.com/euro.

L'administrateur de l'indice Morgan Stanley Capital International limited est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Le FCP est un OPCVM à gestion active dont la performance n'est pas liée à celle de l'indice mais qui l'utilise comme élément d'appréciation a posteriori de sa gestion.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Le FCP est nourricier de l'OPCVM Myria Concept Actions Europe, géré par Myria Asset Management. Le FCP qui est un OPCVM nourricier sera investi en totalité (sauf liquidités accessoires) dans l'OPCVM maître présenté ci-dessous, et à titre accessoire, en liquidités.

L'OPCVM, éligible au PEA, est spécialisé dans la gestion d'actions de sociétés cotées des pays de l'Union Européenne.

Les titres seront sélectionnés à la libre appréciation de l'équipe de gestion. Ainsi, la sélection de titres est réalisée sur la base d'un processus en deux étapes :

- *L'équipe de gestion mène, dans un premier temps, une analyse quantitative des émetteurs des titres de l'univers (actions cotés sur les marchés de l'Union Européenne) en vue d'apprécier :*
 - *leurs fondamentaux comme notamment la croissance prospective du Chiffre d'Affaires et des bénéfices, leur rentabilité et le momentum de révision des estimations de bénéfices par les analystes (hausse, stabilité ou baisse) ;*
 - *leur valorisation relative au marché et historique ;*
 - *leur rendement sur dividende.*
- *Dans un second temps, le gestionnaire évalue pour chaque émetteur de titre son potentiel de valorisation, ses perspectives de croissance, les risques attachés à son activité et la qualité de sa communication financière.*
L'équipe de gestion apporte une attention particulière à la liquidité des titres en suivant les indicateurs tels que le flottant et les volumes moyens négociés.
La pondération de valeurs dans le portefeuille est déterminée selon les convictions de l'équipe de gestion, sans tenir compte de la composition de l'indicateur de référence.
L'actif net du fonds sera en moyenne exposé :
 - *De 75 à 110% aux actions dont 20% maximum en actions de petite capitalisation (inférieure à 500 Millions d'euros)*
 - *De 0 à 10% en instruments du marché monétaires dont les émetteurs relèveront des pays de l'union européenne, du secteur public ou privé et sans contrainte de notations, pour la rémunération de la trésorerie.*

Les produits dérivés seront utilisés à des fins de couverture, d'exposition et/ou d'arbitrage en fonction des anticipations du gérant.

Les titres détenus par le FCP seront libellés en euro, ainsi qu'en autres devises de pays européens. La couverture du risque de change sera réalisée selon une approche discrétionnaire. L'exposition du FCP au risque de change pourra cependant être égale à 50% de l'actif net maximum en fonction des anticipations du gérant.

Le Fonds pourra être investi jusqu'à 10% de son actif net en parts et/ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger qui ne peuvent investir plus de 10% de leur actif en parts ou actions d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement et en FIA de droit français.

La gestion pourra également investir dans les OPC promus ou gérés par la société de gestion.

PROFIL DE RISQUE DU FCP

Le profil de risque du FCP est identique au profil de risque de l'OPCVM maître Myria Concept Actions Europe.

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par le gestionnaire financier par délégation. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

➤ **Risque actions**

Les marchés actions peuvent connaître des fluctuations importantes dépendant des anticipations sur l'évolution de l'économie mondiale, et des résultats des entreprises. En cas de baisse des marchés actions, la valeur liquidative du fonds pourra baisser. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le FCP pourra investir sur des valeurs de petite et moyenne capitalisation. Le cours ou l'évaluation de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse et leur cession peut requérir des délais.

➤ **Risque lié à la gestion discrétionnaire**

La performance du FCP dépend à la fois des sociétés choisies par le gérant, de l'allocation d'actifs faite par ce dernier ainsi que de l'évolution des différents marchés. Il existe donc un risque que le gérant ne sélectionne pas les titres ou les marchés les plus performants et que l'allocation faite entre les différents marchés ne soit pas optimale. En cas de mauvaise anticipation du gérant, la valeur liquidative peut baisser.

- **Risque de perte en capital**
Le risque de perte en capital résulte d'une perte lors de la vente d'une part à un prix inférieur à celui payé à l'achat. Le porteur de part ne bénéficie d'aucune garantie de restitution du capital investi.
- **Risque de liquidité**
L'impossibilité pour un marché financier d'absorber les volumes de transactions peut avoir un impact significatif sur le prix des actifs.
- **Risque de couverture**
Il existe un risque que la stratégie de couverture du portefeuille aux différents risques des marchés actions, taux et change auquel est exposé le fonds ne soit pas optimale, entraînant une baisse potentielle de la valeur liquidative du fonds.
- **Risque de surexposition**
Compte tenu notamment de l'utilisation de produits dérivés, le portefeuille de l'OPC pourra être en situation de surexposition sur les marchés sur lesquels intervient le gérant, la valeur liquidative du fonds peut par conséquent baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels il est exposé.
- **Risque de change**
Etant donné que le FCP peut être exposé indirectement dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change. Des positions en devises constituées en décorrélation des actifs détenus peuvent accentuer ce risque.

Autres risques accessoires

- **Risque de crédit**
*La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci détient une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.
L'attention des investisseurs est appelée sur l'orientation de gestion de cet OPC susceptible d'investir en titres spéculatifs, ce qui peut accroître le risque de crédit.
Les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent également entraîner un risque de crédit si la contrepartie de ces opérations fait défaut et que l'émetteur des garanties reçues déclare un défaut sur les titres de créances reçues à titre de garantie.*
- **Risque de taux**
En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance pourra baisser, et par conséquent faire baisser la valeur liquidative du fonds. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative de l'OPC. A titre d'exemple, pour un OPC ayant une sensibilité de 2, une augmentation de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative de l'OPC.
- **Risque de contrepartie**
La société de gestion pouvant utiliser des instruments financiers à terme, de gré à gré, mettre en œuvre des échanges de collatéral, et l'OPCVM pouvant avoir recours à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles. Cela pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

➤ **Risques associés aux opérations de financement sur titres et à la gestion des garanties financières**

L'utilisation des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres peut augmenter ou baisser la valeur liquidative de l'OPCVM. Les risques associés à ces opérations et à la gestion des garanties financières sont :

- *Le risque de crédit : les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent entraîner un risque de crédit si la contrepartie de ces opérations fait défaut et que l'émetteur des garanties reçues déclare un défaut sur les titres de créances reçues à titre de garantie.*
- *Le risque de contrepartie tel que défini ci-dessus.*
- *Le risque juridique en lien avec la documentation juridique, l'application des contrats et les limites de ceux-ci.*
- *Le risque lié à la réutilisation des espèces reçues en garantie : la valeur liquidative du FCP peut évoluer en fonction de la fluctuation de la valeur des titres acquis par l'investissement des espèces reçues en garantie.*

GARANTIE OU PROTECTION

Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

COMPOSITION DE L'ACTIF

➤ ***Les actifs hors dérivés intégrés***

Actions et titres donnant accès au capital

Le portefeuille sera exposé au minimum à 60% et à 110% au maximum en actions des pays de l'Union Européenne.

En outre, le FCP étant éligible au PEA, il sera investi à tout moment au moins à 75% dans des actions des pays de l'Union Européenne répondant à cette réglementation.

Les titres détenus pourront concerner tous les secteurs économiques et relèveront de tous types de taille de sociétés avec une prépondérance des moyennes et grandes capitalisations, soit à partir de 500 Millions d'euros. L'exposition aux petites capitalisations (inférieure à 500 millions d'euros) sera limitée à 20% du fonds. Ils seront admis à la négociation sur les marchés des pays de l'Union Européenne et seront libellés en euro, les autres devises ne représenteront pas plus de 50% de l'actif net.

Titres de créances et instruments du marché monétaire

L'utilisation de ces instruments a pour unique but de rémunérer les liquidités présentes dans le fonds.

Le FCP pourra être investi jusqu'à 10% de son actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire (obligations à taux fixe, en obligations à taux variable, en obligations indexées sur l'inflation, en titres de créance négociables, en BMTN, en EMTN non structurés, titres subordonnés...) dont la durée de vie restant à courir lors de l'acquisition pourra être supérieure à six mois.

Les émetteurs sélectionnés relèveront des pays de l'Union Européenne. Ils appartiendront indifféremment au secteur public ou au secteur privé.

Ils pourront relever de toutes les notations. Les titres détenus seront libellés en euro ou en autres devises de pays de l'Espace Économique Européen.

Dans le cas où la société de gestion investirait sur des titres de créance ou des obligations en direct, elle procéderait à sa propre analyse pour évaluer la qualité de l'émetteur et de l'émission en sus de s'appuyer sur la recherche et les notations de crédit émises par les agence de notation. Les titres de créance seront négociés sur un marché réglementé ou organisé.

L'OPCVM pourra avoir recours aux « trackers », OPC indiciels cotés.

Actions et parts d'OPC

Le portefeuille pourra être investi dans la limite de 10% de son actif net en parts ou actions :

- OPCVM de droit français
- OPCVM de droit européens
- Fonds de fonds
- FIA (Fonds d'Investissement Alternatifs) de droit français
- FIA (Fonds d'investissement Alternatifs) de droit étrangers

Le fonds pourra également détenir des OPC gérés par la société de gestion.

Ces OPC seront utilisés notamment pour gérer la trésorerie du FCP ou pour bénéficier d'une stratégie d'investissement correspondant à l'objectif de gestion du Fonds.

➤ **Les instruments dérivés**

Le fonds pourra intervenir sur les instruments dérivés suivants :

Nature des marchés d'intervention

- réglementés
- organisés
- de gré à gré

Risques sur lesquels le Fonds désire intervenir

- action
- taux
- change
- crédit

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limité à la réalisation de l'objectif de gestion

- couverture
- exposition
- arbitrage
- autre nature

Nature des instruments utilisés

- futures
- options
- swaps
- change à terme
- dérivés de crédit
- autre nature

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion

- couverture
- exposition
- arbitrage
- autres

Le risque global de l'OPCVM est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement tel qu'exprimé à la section « Risque Global » ci-après.

De manière générale, le recours aux instruments dérivés permet notamment :

- d'exposer le portefeuille aux marchés actions et/ou de taux et/ou de devises,
- de couvrir le portefeuille des risques sur les actions, taux et /ou devises en cas de fluctuations subites des marchés.

Ces instruments seront négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré. Ils seront traités avec de grandes contreparties françaises ou internationales, tels que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la société de gestion et feront l'objet d'échanges de garanties financières en espèces. Les garanties financières en espèces reçues par l'OPCVM pourront être réinvesties via des OPC, qui appartiendront notamment à la classe « monétaire court terme ».

➤ **Les instruments intégrant des dérivés**

Le portefeuille pourra comprendre des obligations convertibles, obligations échangeables, obligations avec bons de souscription, obligations remboursables en actions ainsi que des droits et des warrants. Ces instruments seront négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré.

Ces opérations sont réalisées dans le but de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille aux marchés des actions, des taux et des devises.

➤ **Liquidités**

L'OPCVM pourra détenir des liquidités à titre accessoire, notamment, pour faire face aux rachats de parts par les investisseurs. Le prêt d'espèces est prohibé.

➤ **Les dépôts**

L'OPCVM pourra avoir recours à des dépôts dans la gestion de l'allocation d'actif du Fonds, en complément des produits de taux d'intérêt en vue d'assurer la gestion de la trésorerie de l'OPCVM dans la limite de 20% de l'actif net. Il pourra employer jusqu'à 20% de son actif dans des dépôts placés auprès d'un même établissement de crédit.

➤ **Les emprunts d'espèces**

Le FCP peut avoir recours à des emprunts d'espèces via un compte ouvert auprès du dépositaire du FCP, dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts sont principalement effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

➤ **Les acquisitions et cessions temporaires de titres**

• Nature des opérations

- Prises et mises en pension par référence au Code monétaire et financier
- Prêts et emprunts de titres par référence au Code monétaire et financier

• Nature des interventions

- Gestion de la trésorerie de l'OPCVM
- Optimisation des revenus de l'OPCVM

• Types d'actifs pouvant faire l'objet de telles opérations

- Obligations
- Actions
- Titres de créance négociables
- Instruments du marché monétaire

• Niveau d'utilisation maximale autorisé : 15% de l'actif net

• Effets de levier éventuels : Néant.

• Des informations complémentaires sur les conditions de rémunération des cessions et acquisitions temporaires de titres figurent à la rubrique « Frais et commissions ».

- *Le choix des contreparties s'opère de façon rigoureuse parmi les intermédiaires réputés de la place sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs. Les principaux critères de sélection portent sur leur solidité financière, leur expertise sur les types d'opérations envisagées, les clauses contractuelles générales et les clauses spécifiques portant sur les techniques d'atténuation du risque de contrepartie.*

CHANGEMENTS INTERVENUS

Néant.

CHANGEMENTS ENVISAGÉS

Néant.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Préambule :

Conformément aux Directives UCITS V et AIFM, MYRIA ASSET MANAGEMENT a mis en place une politique de rémunération applicable aux collaborateurs dont les fonctions sont susceptibles d'influencer le profil de risque de la Société de Gestion ou des OPCVM et FIA gérés.

Le présent document est établi dans le prolongement de cette politique et vise à détailler les éléments quantitatifs et qualitatifs relatifs aux rémunérations versées au titre de l'exercice comptable 2018.

Éléments qualitatifs :

Conformément à la politique de rémunération de la Société de Gestion, la décision d'attribution des rémunérations est prise collégalement par le Conseil de Surveillance de MYRIA ASSET MANAGEMENT et présentée au comité des nominations et rémunérations du groupe UFF.

Le montant de ces rémunérations est apprécié sur la base des critères qualitatifs tels que déterminés dans la politique de rémunération (exemples : évaluation qualitative des résultats et performances individuels, appréciation du respect des procédures et de l'environnement de contrôle et de conformité...).

S'agissant des rémunérations variables, elles prennent exclusivement la forme de primes exceptionnelles ayant la nature de traitements et salaires. Compte tenu des montants déterminés au titre de l'exercice 2018, aucun versement en parts d'OPCVM ou de FIA ni report de versement n'ont été mis en œuvre.

Le Conseil de Surveillance procède annuellement à une revue indépendante de la politique de rémunération et veille à son respect par la Société de Gestion et à sa conformité à la réglementation.

Éléments quantitatifs :

Le personnel concerné ainsi que les rémunérations afférentes sont détaillés ci-dessous :

Effectif total sur l'année 2018 : 11, dont 7 preneurs de risque.

Rémunération brute totale versée au titre de l'année 2018 : 867 milliers d'euros, ventilée de la façon suivante :

1. en fonction des catégories de personnel :

- 689 milliers d'euros versés aux preneurs de risque,
- 177 milliers d'euros versés aux autres collaborateurs,

2. en fonction de la nature de la rémunération : (Toutes typologies de collaborateurs confondues)

- 694 milliers d'euros de rémunérations fixes,
- 172 milliers d'euros de rémunérations variables versées à 9 bénéficiaires.

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le fonds étant nourricier du FCP « MYRIA CONCEPT ACTIONS EUROPE », les actifs ont été intégralement investis en parts de ce fonds.

Pour mémoire et conformément à ce qui est indiqué dans le prospectus complet le fait d'investir dans un fonds maître fait supporter indirectement au fonds nourricier 0,50% maximum TTC de frais de gestion ainsi que d'autres frais indirects (L'OPCVM pouvant être investi jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPCVM, des frais indirects pourront être prélevés).

Le taux de frais de gestion appliqué pour l'exercice sur la base de l'actif net TTC est de 1,75%.

Le taux de frais prélevés par le fonds maître au titre de l'exercice clos en décembre 2019 est de 1,41%.

Autres informations

Les commissions de mouvement sont perçues par la société de gestion. Des frais forfaitaires sont prélevés sur chaque transaction par le conservateur.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE AUX ASSEMBLÉES POUR LES TITRES DÉTENUS EN PORTEFEUILLE

L'exercice du droit de vote pour les titres détenus dans le portefeuille est effectué en toute indépendance dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts. Le gérant financier exerce au fil de l'eau les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille selon sa propre politique d'exercice.

LA SÉLECTION ET L'ÉVALUATION DES INTERMÉDIAIRES ET CONTREPARTIES

Conformément au Règlement Général de l'AMF, la société de gestion a mis en place une « Politique de Meilleure Sélection / Meilleure exécution » des intermédiaires et contreparties, tenue à disposition des investisseurs sur le site internet de la société de gestion www.myria-am.com.

L'objectif de cette politique est de sélectionner, selon différents critères prédéfinis, les négociateurs et les intermédiaires dont la politique d'exécution permettra d'assurer le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres.

RISQUE GLOBAL

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie à l'article 411-73 et suivants du Règlement Général de l'AMF. Le niveau maximal d'exposition de l'OPCVM aux marchés pourra être porté jusqu'à 200% de l'actif net.

CRITÈRES ESG

Compte tenu de la nature des stratégies d'investissements mises en œuvre par la société de gestion, à savoir la sélection de gérant dans le cadre de la multi gestion, le choix des sous-jacents utilisés n'est pas dicté ni contraint par la prise en compte de critères ESG.

POLITIQUE DE DISTRIBUTION

L'OPCVM a opté pour le mode d'affectation des sommes distribuables suivant : capitalisation.

RÈGLES D'INVESTISSEMENT

Le fonds respecte les règles d'investissement et les ratios réglementaires définis par le Code Monétaire et Financier et par le Règlement Général de l'AMF.

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE

Compte tenu de la nature de la gestion financière du FCP, la société de gestion n'utilise aucune technique de gestion efficace de portefeuille.

RÈGLEMENT SFTR

Au cours de l'exercice, le Fonds maître s'est conformé aux règles telles que définies dans le règlement SFTR pour le ré emploi des sommes reçues en collatéral des opérations de cessions temporaires.

RESPECT DES EXIGENCES D'INVESTISSEMENT CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 91 QUATER L DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS ANNEXE 2 RELATIVE AU PEA

Au cours de l'exercice comptable, la société de gestion confirme le respect du taux minimum de 75% d'investissement de l'actif du Fonds en titres ou droits mentionnés aux a, b et c du 1° du I de l'article L. 221-31 du Code Monétaire et Financier.

MONTANT DES TITRES PRÊTÉS EN PROPORTION DU TOTAL DES ACTIFS POUVANT ÊTRE PRÊTÉS DÉFINIS COMME EXCLUANT LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT

Row Labels	Average of NAV	Average of TOTAL_ENCOURS	Average of UTILISATION
2019	65 495 142,29	2 707 209,76	4%
3	66 583 302,98	5 214 206,00	8%
4	66 778 842,82	3 720 487,25	6%
5	65 856 146,32	999 586,13	2%
6	65 009 437,63	2 703 168,74	4%
7	66 281 215,31	3 935 538,34	6%
8	62 680 155,69	2 283 853,50	4%
9	62 455 354,58	2 846 792,33	5%
10	63 910 340,64	2 866 714,07	5%
11	67 454 175,23	790 513,21	1%
12	68 361 696,99	1 805 016,79	3%
Grand Total	65 495 142,29	2 707 209,76	4%

TYPE ET QUALITÉ DES GARANTIES

Actifs	Marge	Périmètre
Numéraire	100%	EUR, USD
Obligations d'Etat et Supranational	102%	Rating AAA/ AA-
	104%	Rating A+/ BBB-
Actions	105%	Market capitalization >500mio euros,
		max 2% capitalisation boursière par ISIN
		Pays éligibles: OCDE et Hong Kong
ETF	105%	indice Markit, Obligations / actions
Obligations d'entreprise	105%	Rating AAA/AA-
	108%	Rating A+/ BBB-

Rapport d'activité de l'OPCVM maître

« MYRIA CONCEPT ACTIONS

EUROPE »

LE RAPPORT DE GESTION DE MYRIA AM. **JANVIER 2019 - DECEMBRE 2019**

JANVIER 2019

Après une fin d'année 2018 pour le moins chaotique, les marchés européens rebondissent fortement sur le mois de Janvier, récupérant ainsi, par effet miroir, la perte du mois de décembre. Le début de l'année étant souvent propice à de bonnes résolutions, nous avons largement revu l'allocation et la stratégie de votre portefeuille. Nous sortons ainsi de plusieurs convictions, qui ont été très profitables pour le fonds et dont les cas d'investissements n'offrent plus autant de potentiel que par le passé, à l'instar de Téléperformance, Alstom et Alten. Nous sortons également de Loomis, Henkel et Atos, que nous détenions depuis plusieurs mois et dont les cas d'investissements ne se sont pas matérialisés. Enfin, nous vendons nos positions en Econocom Group et Parrot.

FÉVRIER 2019

Le mois de février aura été dans la continuité du précédent avec des marchés en hausse, permettant aux indices européens, notamment, de retrouver leurs niveaux d'octobre 2018, effaçant ainsi la baisse de la fin de l'année dernière. Durant cette phase, votre portefeuille s'est bien comporté, profitant des opérations que nous avons effectuées en janvier. Sur le mois, l'Industrie aura été le secteur le plus contributeur à la performance, suivie de la consommation avec la performance de titres tels que Thalès, Dassault Aviation, Michelin ou encore Richemont. Dans ce contexte, nous avons continué à réduire les écarts que nous avons sur certaines zones géographiques et sur certains secteurs afin de réduire le risque relatif du portefeuille par rapport à son indice.

MARS 2019

L'apaisement des tensions entre les États-Unis et la Chine couplé à la reconnaissance par la FED et la BCE d'une situation macroéconomique nécessitant le maintien de leurs politiques monétaires accommodantes auront permis aux marchés de continuer leur progression au cours du mois de mars. A l'instar des mois précédents, nous avons poursuivi la réduction des lignes les moins liquides du portefeuille en écrétant des dossiers tels que Chargeurs, Mediawan ou Serco et en sortant Pharmagest Interactive et Somfy. A l'inverse, nous avons initié une nouvelle position sur Pernod Ricard qui devrait bénéficier de la mise en place d'une gestion plus portée sur l'amélioration de sa rentabilité, notamment grâce à une montée en gamme progressive de son portefeuille. Nous avons également décidé de nous exposer au secteur de l'immobilier avec Unibail en France et Aroundtown en Allemagne, le scénario d'une remontée des taux étant à nouveau repoussé. Par ailleurs, sur le mois, le fonds a bénéficié de la bonne performance de certains dossiers tels que Beiersdorf qui a repris ce qu'elle avait perdu lors de la publication de ses résultats au cours du mois précédent. Nestlé, première ligne du fonds a également connu un très bon mois avec une performance de 6,5%. Le plus mauvais contributeur aura été Essilor-Luxottica, le groupe franco-italien s'enfonçant dans une crise de gouvernance.

AVRIL 2019

Le mois d'avril aura vu les indices actions côtoyer des niveaux qu'ils n'avaient pas atteints depuis longtemps, touchant même des plus hauts historiques en clôture pour le S&P 500. Sur le plan microéconomique, avril aura été marqué par la saison des résultats du premier trimestre, et, à la fin du mois, plus des deux tiers des sociétés ayant publié avaient dépassé les attentes du marché. La

Technologie est le secteur qui a le mieux performé dans le portefeuille avec notamment les hausses d'Ingenico, d'ASML et de SAP à la suite de leurs résultats. Viennent ensuite les Télécoms, les Medias et l'Immobilier avec les très beaux parcours de Mediawan (que nous réduisons au fur et à mesure) et d'Unibail. En termes d'opérations, nous avons attendu la mise sur le marché de l'entité Alcon par Novartis pour vendre les deux positions et nous exposer à Roche qui a surpris le marché par la dynamique de ses principaux médicaments, là où Novartis devrait connaître une période moins porteuse et alors qu'Alcon a atteint dès ses premiers jours de cotation des niveaux de valorisation élevés. Nous avons également sorti pour les mêmes questions de valorisation Sodexo et Serco. Dans le secteur bancaire, nous avons procédé à un arbitrage au sein des valeurs britanniques en vendant l'intégralité de Barclays afin de renforcer Lloyds en particulier. Nous considérons que la première est plus à risque malgré une valorisation un peu plus attractive car elle est arrivée au terme de son plan de restructuration et pourrait décevoir sur son activité de cartes de crédits aux États-Unis. Lloyds offre par contre un positionnement plus équilibré et une rentabilité impressionnante (un ROTE supérieur à 13% contre moins de 8% pour Barclays).

MAI 2019

Après quatre mois consécutifs de hausse des marchés, le retour sur le devant de la scène du conflit commercial sino-américain a provoqué une augmentation de la volatilité et redonné tout son sens à l'adage « Sell in May and go away ». Dans ce regain de tensions, les indices européens perdent un peu moins de 5% sur le mois, alors même que la saison des publications des résultats du 1er trimestre s'est achevée sur de bonnes notes. Ainsi, plus des deux tiers des titres en portefeuille ont dépassé les attentes des analystes et lui ont permis d'afficher une performance au-dessus de celle de son indice de référence. Celle-ci s'explique principalement par l'effet sélection et la bonne performance de titres tels qu'Iliad, Michelin, ALD ou Nestlé. Nous profitons de cette phase de repli pour prendre des profits sur certains titres ayant joué un rôle de valeurs refuges à l'instar de Beiersdorf, Danone et l'Oréal, dont les valorisations nous paraissent particulièrement élevées. Nous réalisons par ailleurs un arbitrage de Vinci, dont le parcours depuis le début de l'année a été remarquable, sur Bouygues, qui malgré un bon premier trimestre et de bonnes tendances sur ses filiales Bouygues Telecom et Colas, reste atone. Nous initiions enfin une ligne sur TechnipFMC qui devrait bénéficier d'une hausse des dépenses d'investissement des compagnies pétrolières dans les trimestres à venir.

JUIN 2019

Le mois de juin a permis aux principaux indices actions mondiaux de repartir de l'avant et d'effacer souvent l'intégralité de la baisse enregistrée au cours du mois précédent. Alors que les opérateurs avaient été surpris par l'intransigeance américaine au sujet du commerce, et redoutaient un effondrement de la croissance mondiale, les banquiers centraux sont entrés dans la danse et ont œuvré à rassurer les marchés. Dans ce contexte, le fonds s'est bien comporté en devançant la performance de son indice de référence. Les principaux contributeurs ont été les secteurs de la Consommation Discrétionnaire, de la Technologie et du Pétrole avec en particulier les performances de titres tels que Puma, EssilorLuxottica, Elixior, Michelin, Worldline, TechnipFMC et Total. A l'inverse, le groupe Natixis a été fortement sanctionné par le marché à la suite des inquiétudes suscitées par l'une de ses filiales dans ses choix d'investissements. Nous avons décidé de ne pas vendre la ligne en pleine tourmente et en avons profité pour la renforcer légèrement. Au niveau des opérations, nous avons encore réduit la part des valeurs petites et moyennes en sortant Mediawan et Tarkett notamment. A l'inverse, nous avons initié deux nouvelles positions. La première sur Renault à la suite de la tentative avortée de rapprochement avec le groupe Fiat. Nous considérons en effet qu'au sein d'un secteur sur lequel nous continuons d'être prudents, Renault a la possibilité de libérer de la valeur en faisant évoluer son alliance avec Nissan et qu'un rapprochement avec Fiat est encore envisageable. La deuxième sur CapGemini, pour laquelle nous pensions attendre la publication des résultats du deuxième trimestre pour nous positionner sur le secteur, mais l'acquisition du groupe Altran a montré l'opportunité dont CapGemini était capable et a permis de concentrer l'attention du marché sur la société. Dans le même secteur, nous avons sorti Sopra après une bonne performance depuis le début de l'année, considérant que le risque de déception était important au cours du deuxième semestre.

JUILLET 2019

Au cours du mois, les banquiers centraux ont plutôt décidé de se rallier à l'avis des marchés financiers et d'adopter un discours visant à combattre les conséquences du ralentissement économique en cours, dû pour partie à la guerre commerciale qui fait rage entre les États-Unis et la Chine, mais aussi au Brexit. Du côté de la Chine, le gouvernement, prenant acte du ralentissement économique provoqué par la politique protectionniste de M. Trump a mis en place un nouveau plan de relance économique. Compte tenu de l'ensemble des mesures de soutien annoncées sur le mois, les marchés actions n'ont que faiblement progressé, pause salutaire après une hausse de près de 20% sur le premier semestre. Introduite dans le portefeuille récemment, TechnipFMC a été la plus forte contribution sur le mois. Les bons résultats du groupe parapétrolier ont été accompagnés d'une commande gigantesque de 6,7 milliards de dollars. En termes de secteurs, c'est celui de la consommation qui a le mieux performé avec en particulier Nestlé, première position du fonds. Dans le même secteur, nous avons profité de la déception suscitée par l'abandon de l'introduction en bourse de ses activités asiatiques pour initier une ligne sur le brasseur Anheuser-Busch Inbev. Peu après, l'annonce de la vente à un bon prix de ses marques australiennes a permis de rassurer sur la capacité du groupe à réduire son endettement. Après un bon parcours et considérant les perspectives limitées, nous avons sorti notre position sur Carrefour. Dans un tout autre secteur, nous avons fortement réduit Michelin avant les résultats, l'ensemble de ses comparables ayant déçu précédemment. Enfin, nous avons initié des positions dans des sociétés liées à l'Industrie (Schneider, Umicore et Wacker Neuson), un peu à contre-courant de la tendance du marché, afin de profiter de baisses excessives et de redonner au portefeuille un peu de bêta.

AOÛT 2019

En net repli depuis ses plus hauts atteints au cours du mois d'avril, la volatilité est repartie fortement à la hausse en août sur fond de craintes d'un ralentissement marqué de la croissance mondiale, d'instabilité politique et du retour des tensions géopolitiques et commerciales. Les phases de corrections ont pourtant été limitées grâce aux allocutions toujours accommodantes des banquiers centraux qui confirment leurs intentions de prendre les mesures nécessaires pour soutenir l'économie. Néanmoins, les marges de manœuvres des Banques Centrales pour surprendre les marchés se sont fortement réduites tant ceux-ci avaient anticipé leurs intentions, à l'instar de l'augmentation du nombre d'actifs affichant des taux négatifs.

Dans ce contexte, nous continuons de modeler le portefeuille afin qu'il puisse performer dans un tel environnement. De manière générale, nous avons pris des bénéfices, à la marge, sur des titres de qualité, aux fondamentaux solides et que nous continuons de privilégier dans le portefeuille mais dont les valorisations atteignent des niveaux difficilement justifiables. Les titres concernés sont en particulier Danone, EssilorLuxottica, Puma, Vinci et Nestlé.

Sur le plan sectoriel, nous avons continué d'augmenter les Assurances par le renforcement d'Allianz, Aviva et Axa. Dans le secteur Bancaire, nous avons arbitré les titres Crédit Agricole contre Société Générale considérant que l'écart de performance de plus de 26% depuis le début de l'année en faveur de la première, bien que compréhensible du fait de meilleurs fondamentaux était néanmoins exagéré. Dans l'Industrie nous avons fait un aller-retour en deux jours sur CNH Industrial que nous avions déjà eu en portefeuille. Le titre ayant progressé de 12% en deux séances, dans un marché toujours fortement volatil, nous avons considéré qu'une grande partie des éléments positifs que nous attendions lors de la réunion investisseurs de début septembre avait déjà été intégrée par le marché.

Enfin, nous avons soldé notre position sur le joaillier et fabricant de montres Compagnie Financière de Richemont après un beau parcours et du fait de son importante exposition au marché hongkongais dont la situation géopolitique pourrait finir par impacter les ventes du groupe suisse.

SEPTEMBRE 2019

Le mois de septembre aura été une mise en application des annonces faites pendant l'été par les banques centrales occidentales. La Banque Centrale Européenne a en effet abaissé de 0.10% son taux de dépôt, qui s'élève désormais à -0.50%, tout en exonérant les banques de cette ponction sur une grande partie de leurs réserves excédentaires. De plus, elle mettra en œuvre un nouveau programme d'assouplissement quantitatif de 20 milliards d'euros par mois et sans limite de durée dès novembre.

La Réserve fédérale américaine a, quant à elle, une nouvelle fois abaissé son taux directeur de 0.25%, le ramenant dans une fourchette comprise entre 1.75% et 2%.

Dans ce contexte, les marchés actions se sont bien comportés avec un retour sur le devant de la scène des actions « Value » qui ont largement surperformé les actions « Croissance ».

Sur le mois, après une série d'avertissements sur résultats d'industriels Allemand (BASF, Daimler, Lufthansa, Thyssenkrupp et Continental) et l'incertitude qui règne sur l'économie, nous jouons la prudence et réduisons notre exposition à l'industrie et l'automobile. Nous allégeons ainsi nos positions sur Siemens, Renault, Schneider Electric, Saint-Gobain et Michelin.

Sur l'énergie, nous avons vendu notre ligne sur Royal Dutch, les pétrolières intégrées ne s'avérant pas un choix gagnant sur l'année, malgré les récents déboires de Saudi Aramco en Arabie Saoudite.

Enfin, nous sommes revenus sur le titre CNH, qui à la suite de sa journée investisseurs nous a finalement convaincu du potentiel de création de valeur à long terme. En effet, malgré des marchés finaux difficiles, le groupe a présenté un plan ambitieux sur 5 ans, axé sur l'efficacité opérationnelle et une montée en gamme des marques tout en accélérant le désendettement du groupe et le retour aux actionnaires.

OCTOBRE 2019

Sur le mois d'octobre les marchés ont fortement inversé la tendance qui prédominait depuis le début de l'année avec une forte rotation sectorielle de la croissance vers les actions dites « value ». En effet, le secteur automobile qui sous-performe en bourse depuis l'entrée en vigueur de la réglementation WLTP en septembre 2018, enregistre une très nette surperformance avec les bonnes publications des constructeurs allemands Daimler et Volkswagen et porté par un effet de base favorable. En outre, octobre aura aussi vu le retour sur le devant de la scène du Brexit, qui après plusieurs jours de négociation, a une énième fois été repoussé de 3 mois, amenant le terme « Brexiternité » et de la volatilité sur les marchés.

Dans ce contexte, le fonds perd près de 1% par rapport à son indice de référence mais affiche néanmoins toujours une performance attractive depuis le début de l'année.

Au cours du mois, nous sortons de certaines positions que nous jugeons à risque pour les publications du 3ème trimestre. Nous évitons ainsi les avertissements d'Imerys, Capgemini et Nokia avec toutefois une mauvaise appréciation sur Fresenius Medical Care qui dépasse son consensus. Nous clôturons par ailleurs notre position sur Tikehau Capital, qui a fortement rebondi depuis ses plus bas et que nous estimons aujourd'hui à son prix. A l'inverse, nous effectuons plusieurs mouvements vers des titres plus défensifs et initions une ligne sur Essity qui dans un environnement de baisse des prix des matières premières et un marché acyclique devrait mieux résister dans un marché baissier. Dans la même idée, nous initions Orange qui est selon nous le mieux exposé à un relèvement de l'ARPU en France (42% de son activité). Enfin, nous introduisons Prosus, plus importante société technologique en Europe notamment grâce à sa participation de 31% dans le géant Tencent, et qui bénéficie également de nombreux relais de croissance que ce soit dans la livraison de repas, le paiement ou les plateformes d'annonces en ligne.

On notera que durant le mois d'octobre, les analystes ont revu leurs attentes de croissance des bénéfices par actions à la baisse. La croissance attendue des BPA pour l'année 2019 a encore chuté en octobre, perdant 0,9 à 0,65%. Par contre, celle anticipée pour 2020 reste élevée à des niveaux proches de 10% ce qui devrait à nouveau entraîner des révisions à noter avis.

NOVEMBRE 2019

D'un point de vue purement macroéconomique, les derniers chiffres publiés dans certains pays de la Zone euro ne sont pas bons, notamment en Allemagne. D'ailleurs, la croissance 2020 est pour le moment prévue aux alentours de 1% tandis que l'inflation anticipée par les marchés sur la zone euro ne dépasse pas 0.9% par an d'ici à 10 ans. En conséquence, le régime de taux d'intérêt négatif devrait perdurer et la BCE pourrait encore baisser le niveau de son taux de dépôt qui est à -0.50% aujourd'hui. De plus, l'assouplissement quantitatif à nouveau en vigueur depuis le 1er novembre, qui concerne les emprunts d'état et le crédit de catégorie investissement, constitue un très fort soutien aux obligations. Par ricochet, c'est l'ensemble du spectre de crédit qui devrait bénéficier de l'action de la BCE.

Du point de vue des actions, cet environnement reste plutôt mauvais pour les banques (qui néanmoins ont pu apprécier la mise en place d'un mécanisme de compensation partiel du taux négatif sur les dépôts), mais toujours très favorable aux actifs risqués. Ainsi, à l'instar du mois de novembre où l'ensemble des marchés actions mondiaux s'affichent en forte hausse, nous pensons que ceux-ci resteront favorablement orientés d'ici au début de l'année 2020. En revanche, compte tenu de la campagne présidentielle américaine qui s'annonce, il faudra rester vigilant sur l'impact que les tweets sur le commerce mondial et les sondages pourront avoir non seulement sur les actions en général, mais sur certains compartiments de la cote.

Dans ce contexte, ni l'allocation ni la construction du portefeuille n'ont été modifiées.

DECEMBRE 2019

Le mois de décembre finit en beauté l'année 2019 qui aura été historique à plus d'un titre et sur des axes aussi différents que politiques, financiers ou économiques. Politiquement, on aura rarement autant parlé de taxes et de protectionnisme. En effet, 2019 aura évolué en fonction de la relation complexe et conflictuelle des dirigeants des deux premières puissances mondiales. Mais 2019 aura été également l'année du Brexit avec des rebondissements spectaculaires et des départs fracassants de figures politiques britanniques. Plus proche de nous, l'année 2019 aura également marqué le monde par l'omniprésence du thème de l'écologie et de la préservation de la Planète dans l'actualité. Sur le plan financier, l'avènement des taux négatifs sur toutes les maturités constitue une novation incompréhensible pour de nombreux investisseurs. Et Outre-Atlantique, la Réserve fédérale américaine a de nouveau baissé par trois fois son taux directeur, signe qu'il est désormais difficile de tabler sur une normalisation des taux dans les pays occidentaux, tant le ratio dettes sur PIB est élevé. Sur le front économique, la combinaison de la guerre commerciale sino-américaine et de l'écologie aura failli, par ricochet, précipiter l'Allemagne dans la récession. A contrario, alors que les marchés tablaient sur une entrée en récession des États-Unis dès le début de l'année 2019, la première puissance du monde affiche une santé insolente de son économie. Sur le mois, nous poursuivons la rotation du portefeuille avec l'introduction de nouvelles convictions pour 2020. Nous renforçons ainsi l'environnement bancaire, dont les perspectives à court terme s'améliorent, avec l'achat de plusieurs poids-lourds européens à l'instar d'Unicredit, Caixa Bank et du groupe ING. Nous prenons tout de même nos profits sur la Société Générale après un parcours haussier de près de 40% en 4 mois. Sur le secteur automobile, nous prenons le pari d'une transition énergétique réussie chez Volkswagen et investissons dans le groupe Allemand. En effet, le premier constructeur mondial prévoit de dépenser quelques 60 milliards d'euros sur les 5 ans à venir dans la mobilité du futur, dont la seule moitié entièrement consacrée à la mobilité électrique. Nous estimons que VW, fort de ses 12 marques et de sa couronne de champion du monde des ventes, a l'envergure pour assumer seul cet effort titanesque et ainsi reprendre à nouveau une réelle avance là où la plupart des concurrents doivent rechercher des alliances ou des fusions pour dégager les ressources nécessaires au passage à l'électrique. Enfin, nous allégeons deux secteurs. D'abord, l'immobilier en cédant nos titres Unibail-Rodamco, qui déjà largement endetté ne devrait plus bénéficier de l'environnement actuel de taux bas. Ensuite, les valeurs pharmaceutiques qui, après une année 2018 résiliente (performance neutre du secteur dans des marchés baissiers) ont connu une année 2019 exceptionnelle. Le secteur pourrait souffrir lors de la campagne présidentielle outre-Atlantique dans les mois à venir du retour de commentaires à charges sur les gains des laboratoires.

Performances :

Sur l'exercice arrêté au 31 décembre 2019, le fonds a réalisé une performance de 20,00% sur 12 mois, contre 25,04% pour son indice de référence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

PERSPECTIVES 2020

Il convient de noter que les événements récents concernant l'épidémie du coronavirus ont déjà impacté l'économie européenne début 2020. Ces derniers pourraient avoir un impact négatif significatif sur les marchés en termes de valorisation, de volatilité et de liquidité des marchés et par conséquent sur la valeur liquidative et la liquidité du fonds.

Rapport certifié du commissaire aux comptes



RSM Paris

26, rue Cambacérés

75 008 Paris

France

Tél. : +33 (0) 1 47 63 67 00

Fax : +33 (0) 1 47 63 69 00

www.rsmfrance.fr

UFF PRIVILEGE A

FONDS COMMUN DE PLACEMENT

Régi par le livre II du Code monétaire et financier

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le **31 DECEMBRE 2019**

Aux porteurs de parts du FCP UFF PRIVILEGE A,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif **UFF PRIVILEGE A** constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2019**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux porteurs de parts.

5. RESPONSABILITÉS DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

6. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 15 avril 2020

RSM PARIS

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Fabien CRÉGUT

Associé



BILAN ACTIF AU 31/12/2019 EN EUR

	31/12/2019	31/12/2018
Instruments financiers	1 337 614,91	481 896,23
OPC Maître	1 337 614,91	0,00
Organismes de placement collectif	0,00	481 896,23
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	481 896,23
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00
Comptes financiers	6 417,59	4 679,34
Liquidités	6 417,59	4 679,34
Total de l'actif	1 344 032,50	486 575,57

BILAN PASSIF AU 31/12/2019 EN EUR

	31/12/2019	31/12/2018
Capitaux propres		
Capital	1 364 311,14	488 747,42
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-171,46	-42,19
Résultat de l'exercice (a, b)	-22 063,67	-2 862,47
Total des capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	1 342 076,01	485 842,76
Instruments financiers	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	1 956,49	732,81
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	1 956,49	732,81
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	1 344 032,50	486 575,57

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 31/12/2019 EN EUR

	31/12/2019	31/12/2018
Opérations de couverture		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/12/2019 EN EUR

	31/12/2019	31/12/2018
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
Total (1)	0,00	0,00
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	27,80	23,63
Autres charges financières	0,00	0,00
Total (2)	27,80	23,63
Résultat sur opérations financières (1 - 2)	-27,80	-23,63
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	13 625,58	2 551,95
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-13 653,38	-2 575,58
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-8 410,29	-286,89
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
Résultat (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-22 063,67	-2 862,47

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en EURO.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;

TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation sur l'actif net.

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion sont intégralement versés à la société de gestion qui prend en charge l'ensemble des frais de fonctionnement des OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction.

Le taux maximum sur la base de l'actif net est de 1,75 % TTC.

La rétrocession de frais de gestion à percevoir est prise en compte à chaque valeur liquidative. Le montant provisionné est égal à la quote-part de rétrocession acquise sur la période considérée.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts. Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Sommes Distribuables	Part C
Affectation du résultat net	Capitalisation
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/12/2019 EN EUR

	31/12/2019	31/12/2018
Actif net en début d'exercice	485 842,76	0,00
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	726 131,31	555 802,00
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	0,00	0,00
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	0,00	0,00
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-108,00	-36,00
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	143 863,32	-67 347,66
Différence d'estimation exercice N	76 515,66	-67 347,66
Différence d'estimation exercice N-1	67 347,66	0,00
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N-1	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-13 653,38	-2 575,58
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	1 342 076,01	485 842,76

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
Hors-bilan		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

							Autres devises	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Actif								
OPC Maître	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	31/12/2019
Créances	
Total des créances	0,00
Dettes	
Frais de gestion	1 956,49
Total des dettes	1 956,49

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	7 342,0000	726 131,31
Parts rachetées durant l'exercice	0,0000	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	7 342,0000	726 131,31

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7.FRAIS DE GESTION

	31/12/2019
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	13 625,58
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,75
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des titres faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2019
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des titres constitutifs de dépôts de garantie

	31/12/2019
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers du groupe détenus en portefeuille

	Code Isin	Libellés	31/12/2019
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			1 337 614,91
	FR0013028339	MYRIA CONCEPT ACTIONS EUROPE	1 337 614,91
Instruments financiers à terme			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/12/2019	31/12/2018
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-22 063,67	-2 862,47
Total	-22 063,67	-2 862,47

	31/12/2019	31/12/2018
UFF PRIVILEGE A		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-22 063,67	-2 862,47
Total	-22 063,67	-2 862,47

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/12/2019	31/12/2018
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-171,46	-42,19
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-171,46	-42,19

	31/12/2019	31/12/2018
UFF PRIVILEGE A		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-171,46	-42,19
Total	-171,46	-42,19

**3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS
CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS
EXERCICES**

	31/12/2018	31/12/2019
Actif net Global en EUR	485 842,76	1 342 076,01
Actif net en EUR	485 842,76	1 342 076,01
Nombre de titres	5 640,0000	12 982,0000
Valeur liquidative unitaire en EUR	86,14	103,37
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR	0,00	-0,01
Capitalisation unitaire en EUR sur résultat	-0,50	-1,69

3.12. INVENTAIRE EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
MYRIA CONCEPT ACTIONS EUROPE	EUR	1 283,2808	1 337 614,91	99,67
TOTAL FRANCE			1 337 614,91	99,67
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			1 337 614,91	99,67
TOTAL Organismes de placement collectif			1 337 614,91	99,67
Dettes			-1 956,49	-0,15
Comptes financiers			6 417,59	0,48
Actif net			1 342 076,01	100,00

UFF PRIVILEGE A	EUR	12 982,0000	103,37
------------------------	------------	--------------------	---------------